



Membre de l'INPH et de la FEMS <http://syndicat-fps.fr>

Communiqué de presse du 21 juin 2026
EVC 2026 : la Fédération des Praticiens de Santé dénonce une concertation de façade
et demande une réforme urgente

La Fédération des Praticiens de Santé (FPS) a pris connaissance avec surprise de la publication, au Journal officiel du 12 juin 2026, des arrêtés relatifs aux Épreuves de Vérification des Connaissances (EVC) 2026, alors qu'une réunion de concertation avec la DGOS est programmée le 26 juin 2026.

La FPS s'interroge sur le sens de cette consultation lorsque les décisions réglementaires sont déjà actées. Elle dénonce une concertation tardive qui réduit le dialogue à une simple validation de décisions prises en amont.

La Fédération note favorablement l'ajout de la psychiatrie, de la médecine interne polyvalente et immunologie clinique parmi les spécialités accessibles sans diplôme de spécialité. Toutefois, l'essentiel de ses propositions n'a pas été retenu.

Les principales demandes de la FPS

- Transformer le concours interne des EVC en un véritable examen qualifiant, conformément aux engagements annoncés depuis plusieurs années.
- Maintenir le nombre de postes ouverts à la voie interne, alors que les besoins du système de santé sont estimés à près de 4 000 praticiens.
- Accorder une nouvelle chance aux candidats de la session 2025, confrontés à des délais de préparation insuffisants et à l'absence de référentiels adaptés.
- Assurer un poste validant à tous les lauréats des EVC 2025
- Garantir des outils pédagogiques accessibles et du temps dédié à la préparation des épreuves.
- Faciliter l'accès aux formations universitaires et aux DIU pour l'ensemble des PADHUE, à des conditions financières adaptées.
- Engager une réforme législative ambitieuse permettant une intégration plus juste et plus cohérente des PADHUE.

Un enjeu majeur de santé publique

Dans un contexte marqué par les déserts médicaux et les difficultés d'accès aux soins, la FPS rappelle que les PADHUE constituent une ressource indispensable pour le système de santé français. Leur maintien dans la précarité apparaît aujourd'hui en contradiction avec les besoins réels de la population et les engagements affichés par les pouvoirs publics et le Président de la République.

Une mobilisation constante

Ces dernières semaines, la FPS a poursuivi ses échanges avec les principales institutions concernées : ministère de la Santé, DGOS, CNG, Cour des comptes, Sénat, Ordre des médecins, Académie nationale de médecine et organisations syndicales.

Appel aux pouvoirs publics

La FPS appelle solennellement les pouvoirs publics à ouvrir de véritables négociations afin de construire une réforme durable, équitable et sécurisée pour les PADHUE. La reconnaissance de leur engagement est aujourd'hui une condition essentielle pour garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Conseil d'Administration Fédération des Praticiens de Santé (FPS)

Contact presse : Docteur Ayoub Mdhafar (Président FPS)

06 77 82 11 22

amdhafar.fps@gmail.com

FPS

Le courrier doit être envoyé au secrétariat : FPS E.Cinosi73 avenue des anciens combattants 13220 Chateauneuf- les- Martigues

T°06 60 21 78 15 site : <http://www.syndicat-fps.fr>

Siège social : 7 voie nouvelle 91300 MASSY